

Rapport financier intérimaire non vérifié sur les comptes de l'OMS pour 2000

La Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport financier intérimaire non vérifié pour l'an 2000 de l'exercice 2000-2001 ;¹

Ayant pris note du rapport du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances du Conseil exécutif ;

ACCEPTE le rapport financier intérimaire non vérifié du Directeur général pour l'an 2000.

Huitième séance plénière, 21 mai 2001
A54/VR/8

= = =

¹ Documents A54/20, A54/20 Add.1 et A54/20 Add.1 Corr.1.